

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Société Fournier – site de La Cour : Usine 1 et Usine 2  
Fabrication de meubles bois : préparation des panneaux

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Fournier

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bernard FOURNIER BIDOZ  
Président Directeur Général

RCS / SIRET

3 2 5 5 2 0 8 9 8 0 0 0 5 8

Forme juridique

SA à conseil d'administration

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	4718.2 - Cuve de propane aérienne de 32 m3 - Déclaration
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2410.B1 - Atelier où l'on travaille du bois - puissance de 600 kW - Autorisation 2940.2.a - Application de colles par enduction au rouleau - Quantité maximale susceptible d'être mise en œuvre = 247,5 kg par jour - Autorisation 2910.A.2 - Combustion : 2 chaudières et 1 groupe moteur - Déclaration contrôlée 1523.3 - Stockage de bois - Volume maximale de 6000 m3 - Déclaration 1530.3- Stockage de carton - Volume maximale de 9200 m3 - Déclaration

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Fournier, sur son site de La Cour exerce des activités ayant trait à la commercialisation de salles de bains Delpha, à la préparation des panneaux bois stratifiés et à la production des socles pour ces différents meubles et également une activité négoce. Il s'agit du site historique de la société : 1ère usine créée en 1976.

Le site s'inscrit sur un terrain en F et se traduit principalement par :

- Un parking imperméabilisé et clôturé de 4 800 m<sup>2</sup>, créé en 2012;
- Un bâtiment de stockage des panneaux bois de 1480 m<sup>2</sup> réhabilité en 2011
- Un bâtiment de stockage des cartons à plat et de stockage de la documentation-catalogues de 3 300 m<sup>2</sup> construit en plusieurs fois de 1955 à 1984.
- Le bâtiment Delpha de 1 412 m<sup>2</sup> au sol sur trois niveaux (niveau -1 à 1) datant de 1983
- Le magasin SAV Négoce de 1400 m<sup>2</sup> sur un niveau réhabilité en 2012 pour accueillir l'activité du service après-vente pour le négoce
- Un bâtiment appelé Usine 2 datant de 1976 de 6 000 m<sup>2</sup> correspondant à l'activité de production du site de La Cour.

## 4.2 Objectifs du projet

Le site de La Cour est autorisé par arrêté préfectoral n° 1859/79 en date du 31 août 1979 pour les rubriques n° 2410 atelier où l'on travaille le bois, sous le régime de l'autorisation ; 2940, application de vernis à base de liquides inflammables de 1ère catégorie par pulvérisation, sous le régime de déclaration ; n° 2920, installation de compression d'air en déclaration.

Depuis l'obtention de l'arrêté préfectoral de la société datant de 1979, le site de La Cour de la société Fournier a évolué et des modifications ont été réalisées.

Un dossier d'autorisation va être réalisé pour répondre à une demande de l'inspecteur des installations classées en charge du site et va permettre d'une part de présenter les modifications réalisées depuis l'obtention de l'arrêté préfectoral de la société et d'une part de régulariser la situation administrative de la rubrique 2940 (application de colle).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est existant.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'Usine 2 est l'activité de production du site de La Cour.

Les panneaux bois sont stockés au magasin des panneaux bois puis déstockés par chariot de manutention pour mise à disposition au niveau de l'usine 2. La préparation des panneaux bois consiste en un passage sur la ligne de collage pour le collage des feuilles de stratifié sur les panneaux et un passage sur la ligne de détournage pour la suppression des débords de stratifiés. La préparation de socle consiste en un passage sur la ligne des pièces étroites pour l'usinage des socles avec pose du joint d'étanchéité en PVC et des feuilles de stratifié. Les panneaux bois ayant subi de façon satisfaisante le contrôle qualité sont conditionnés (en vrac ou sur palettes ou plots) puis stockés avant leur expédition. La production est réalisée en flux tendu, le stockage des panneaux préparés et des socles est très peu important.

Le magasin SAV Négoce concerne le stockage d'appareils électroménagers, meubles,... défectueux. Les produits retournés sont réceptionnés au niveau du magasin SAV Négoce. Ils sont ensuite analysés afin de déterminer la cause de leur dysfonctionnement avant un retour éventuel auprès des fournisseurs. Le bâtiment peut également accueillir des meubles en retour d'exposition.

Les cartons stockés dans le magasin 7 servent à l'expédition des produits finis. Le magasin 7 accueille également le stockage de la documentation-catalogue. Il s'agit d'un stockage déporté destiné à l'ensemble des sites de la société Fournier.

Aucune activité classable n'est exercée au sein du bâtiment DELPHA. : les activités ont trait à la commercialisation des meubles de salle de bain de la marque DELPHA : bâtiment principalement occupé par un espace showroom (réservé aux artisans et industriels) et par des bureaux liés aux services commerciaux.

Le parking poids-lourds sert à entreposer une partie de la flotte de poids-lourds de la société Fournier. L'espace est clôturé et fermé.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (parcelle cadastrale)	32 300 m <sup>2</sup>
Surface des bâtiments	13 592 m <sup>2</sup>
Surface des voies imperméabilisées	8 000 m <sup>2</sup>
Surface des espaces verts et voies non imperméabilisées	10 708 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

La Cour  
74230 THONES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5° 53' 51" E Lat. 06° 20' 36" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département de la Haute-Savoie a été approuvé le 06 mai 2015. Le site est situé non loin de la RD909 à proximité d'un secteur affecté par le bruit (au sens du « classement sonore des infrastructures de transport terrestre ») le long des routes concernées par les cartes stratégiques de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Thônes dispose d'un PPRn approuvé par arrêté préfectoral du 12 septembre 2000. Une révision partielle du PPRn a été approuvée le 8 juillet 2008. La majeure partie du site est située en secteur J49 : risque torrentiel faible ; une petite partie du terrain est située en zone X59 : risque fort pour tout type d'aléa, il s'agit essentiellement des espaces verts ou de voies de circulation qui ne remettent pas en cause les prescriptions du règlement associé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté est situé à plus de 2 km du site Natura 2000 le plus proche. Il s'agit de la ZPC et SIC Les frettes - Massif des Glières / n°FR8212009 et n°FR8201704 . (carte de localisation en annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'approvisionnement en eau de l'établissement est effectué à partir du réseau public de distribution d'eau potable. Un dispositif anti-pollution (disconnecteur) et un compteur sont installés. La consommation annuelle en eau est évaluée à environ 400 m <sup>3</sup> . Les utilisations sont : les sanitaires (lavabos, WC et douches), le lavage des sols (auto-laveuse), l'eau nécessaire au fonctionnement du déshumidificateur implanté au niveau du stockage des stratifiés (consommation d'environ 150 m <sup>3</sup> par an).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant. Il est constitué pour l'essentiel de bâtiments et de voiries imperméabilisées. Il ne présente pas de sensibilité biologique particulière. Les biocénoses susceptibles d'y être décelées sont soit commensales, soit parasites de l'Homme, et ne présentent pas de caractère de rareté ni d'habitat intéressant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La desserte du site s'effectue principalement depuis la RD 909 en accès direct et dans une moindre mesure par le chemin communal dit de La Cour. Les activités de la société Fournier sont à l'origine d'un trafic poids-lourds d'environ 20 rotations par jour et d'un trafic de véhicules légers (personnel) d'environ 40 unités par jour. Il s'agit d'un flux compatible avec le gabarit des axes routiers empruntés et avec les secteurs traversés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions sonores sont liées d'une part aux machines de travail du bois (qui sont implantés dans un bâtiment) et par le trafic routier résultant de l'activité. L'ambiance sonore général est dominé par le trafic routier sur la RD909; Une campagne de mesures sonores a été réalisé en 2015. Les activités de l'établissement n'engendrent aucun dépassement des émergences réglementaires. En terme de niveau sonore en limite de propriété, seule une mesure en période nocturne est non-conforme.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les opérations de collage nécessitent l'utilisation de colles. Les odeurs liées à ces produits peuvent être perçues au sein de l'établissement. Elles sont cependant sans conséquence pour le voisinage.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission lumineuse susceptible d'engendrer une gêne pour le voisinage n'est associée au fonctionnement du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques, en fonctionnement normal, générés par les activités de l'établissement sont principalement liés au fonctionnement des chaudières : poussières et gaz de combustion et au travail du bois : poussières de bois. Toutes les machines de travail du bois de l'usine 2 de la société Fournier sont équipées d'un système d'aspiration couplé avec un système de dépoussiérage de type cyclofiltre. Il est prévu en remplacement du combustible fioul par du gaz naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées d'origine sanitaire seront envoyées vers le réseau public d'assainissement collectif aboutissant à la station d'épuration de Thônes. Les eaux pluviales après traitement (séparateur-déboureur d'hydrocarbures ou décanteur lamellaire) sont dirigées vers le ruisseau Le Nom</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le principal déchet produit par les activités de la société Fournier correspond aux sciures et copeaux de bois: ils sont stockés dans 2 bennes de 30 m3 à proximité de l'installation de traitement des poussières. Les déchets dangereux sont principalement liés aux colles et diluants usagés : ils sont stockés dans l'Usine 2 dans deux caisses palettes. Tous les déchets sont stockés par type dans des conteneurs spécifiques et récupérés pour traitement par une société spécialisée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement.

Le principale mesure concerne le traitement des rejets atmosphérique par un système d'aspiration couplé avec un système de dépoussiérage de type cyclofiltre.

Le projet ainsi que les mesures associées sont décrits plus précisément dans l'annexe 7.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de La Cour de la société Fournier devrait être dispensé d'une évaluation environnementale du fait

- des mesures prévues pour respecter la réglementation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et notamment du fait des installations de captation et traitement des rejets atmosphériques

- des surveillances prévues, en particulier : réalisation d'une campagne de mesures sonores tous les 3 ans, vérification annuelle du système de dépoussiérage et d'aspiration des poussières de bois et de PVC (contrôle et étalonnage de la sonde), auto-surveillance en continu de la concentration en poussière du dépoussiéreur installé sur le système d'aspiration du travail du bois, entretien et contrôle des chaudières.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Thones

le, 12/12/17

Signature

*V. TAIGUE*  
  
**Fournier**  
● ACTEUR DE L'HABITAT ●  
18 Rue des Vernales - F-74230 Thônes  
Adresse postale :  
Siège Fournier - CS 10003 - F-74230 Thônes  
Tél : +33 (0)4 50 65 53 00

# ANNEXES

## **Liste des annexes**

**Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

**Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000**

**Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation**

- **Paysage lointain**
- **Environnement proche**

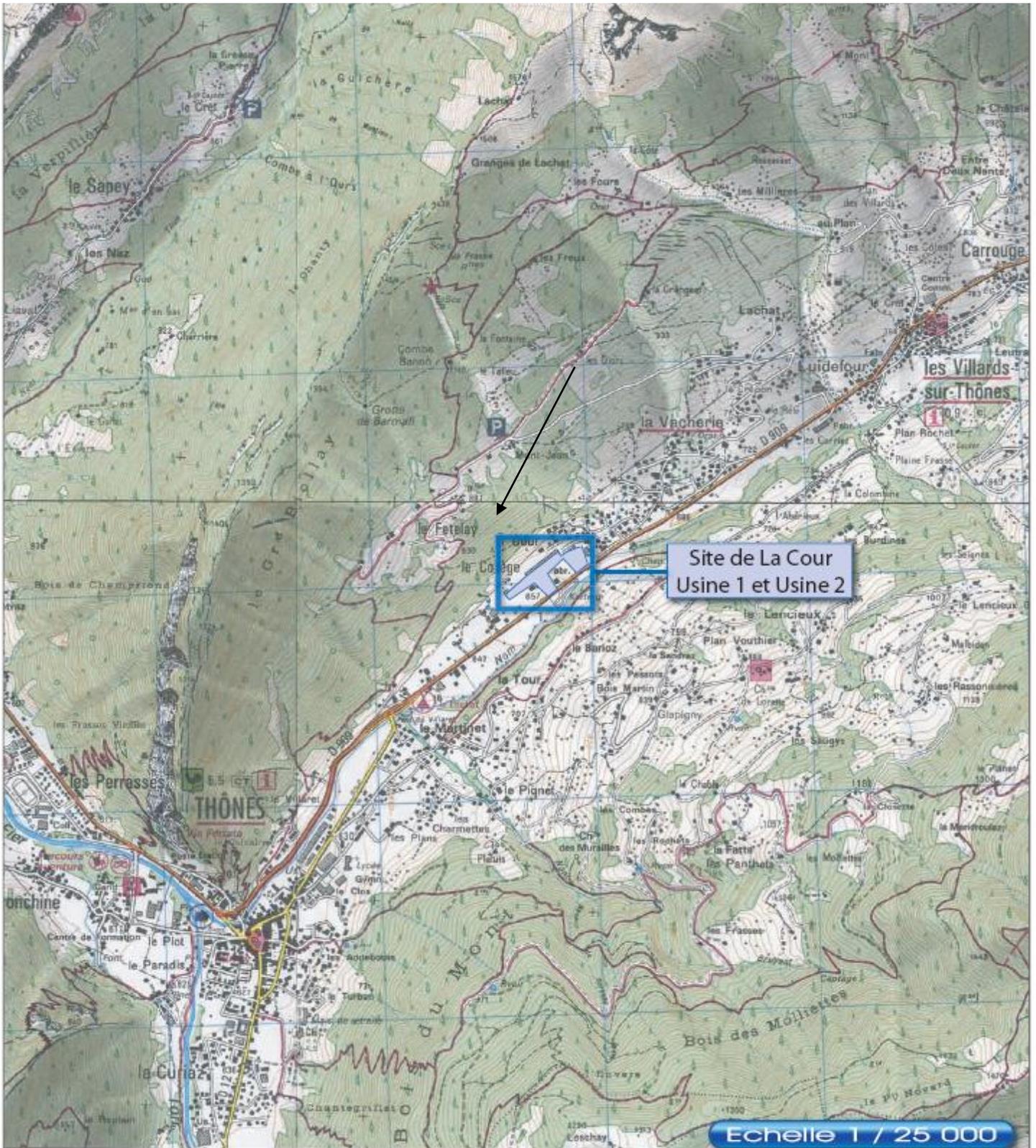
**Annexe 4 : Plan masse d'ensemble**

**Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne**

**Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches**

**Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine**

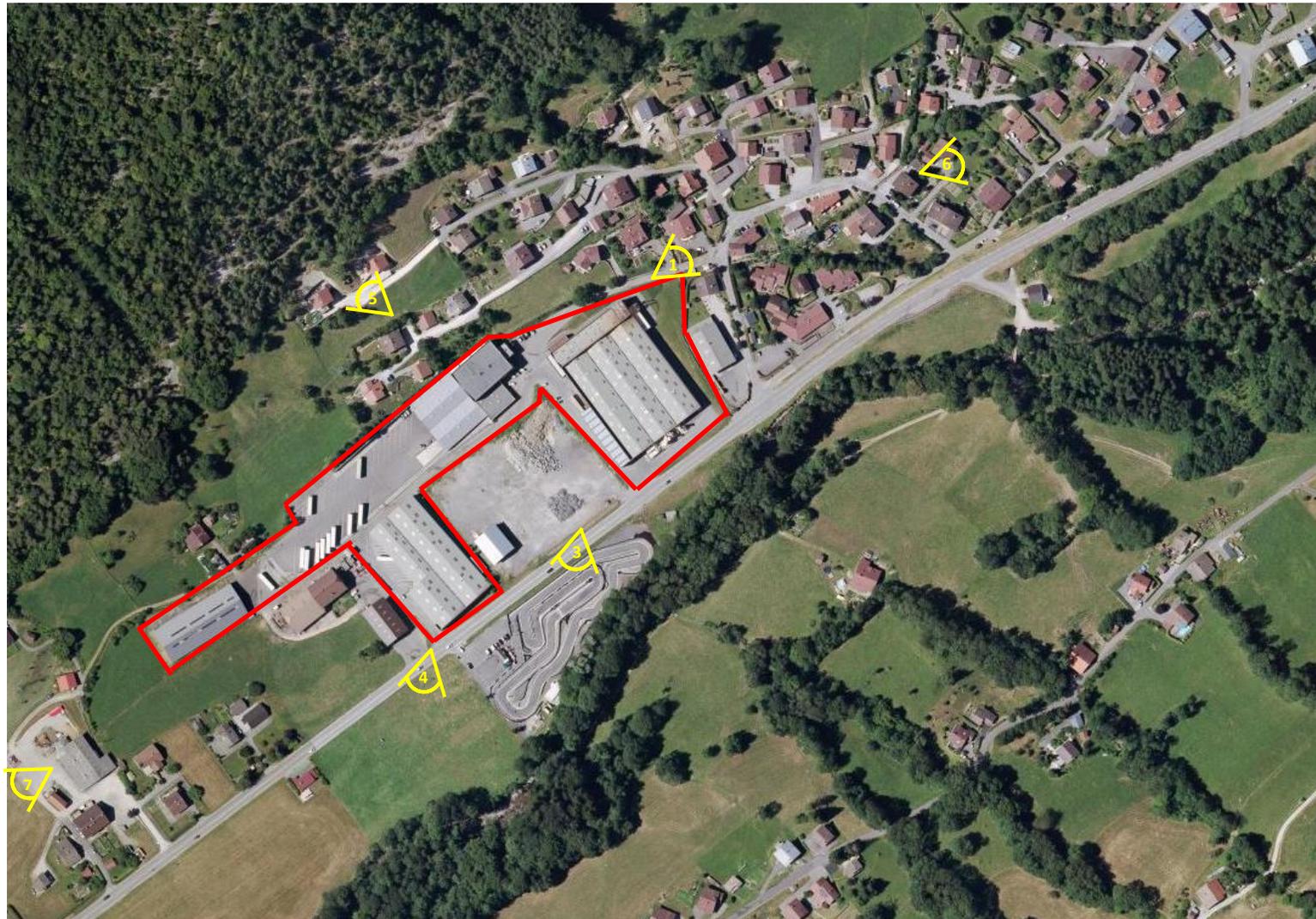
# ANNEXE 2



**Localisation du site de La Cour  
de la société FOURNIER  
Usine 1 et Usine 2**



# ANNEXE 3



Localisation des prises de vues

L'établissement de la société Fournier est implanté sur le site de La Cour depuis 1976.

Le paysage est marqué par l'axe de circulation présent en fond de la vallée du Nom et par les montagnes aux alentours.

### Prises de vue environnement proche



1. Vue sur l'usine principale (Usine 2) depuis le chemin rural de La Cour



2. Vue sur l'usine principale (Usine 2) depuis la route département D909 en direction du village de Thônes

Source : google maps



3. *Vue sur le show-room Delpha et l'usine principale (Usine 2) depuis la route département D909 en direction du village de Thônes*



4. *Vue sur le magasin 7 depuis la route département D909 en direction du village Les Villards sur Thônes*

Source : google maps

### Prises de vue environnement lointain



5. *Vue sur une partie du site de La Cour de la société Fournier depuis la zone pavillonnaire*



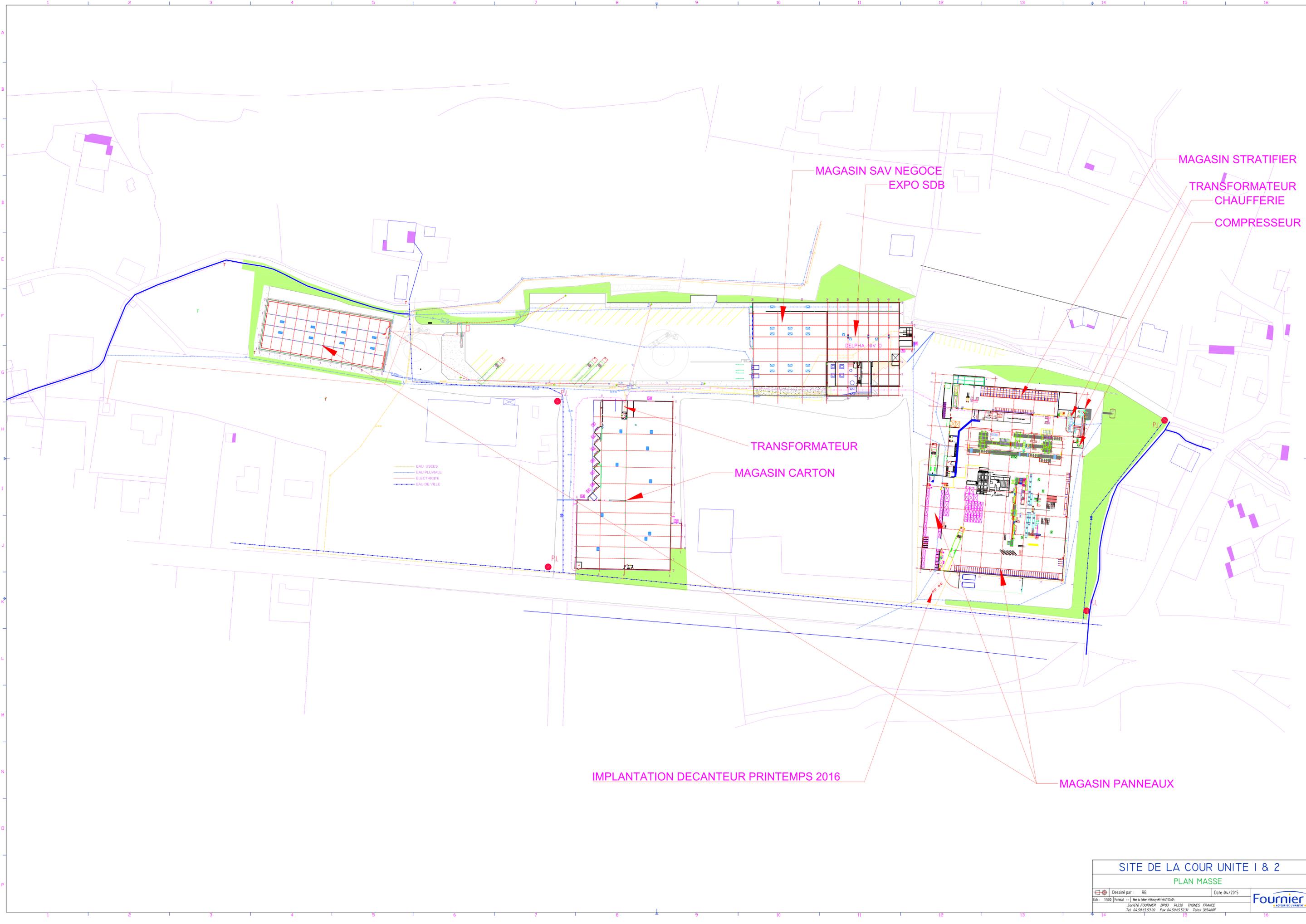
6. *Photo aérienne : vallée du Nom en direction de Thônes*



7. Photo aérienne : vallée du Nom en direction de Les Villards sur Thônes

# ANNEXE 4

# ANNEXE 5



— EAU USEES  
 — EAU PLUVIALE  
 — ELECTRICITE  
 — EAU DE VILLE

IMPLANTATION DECANTEUR PRINTEMPS 2016

<b>SITE DE LA COUR UNITE 1 &amp; 2</b>	
PLAN MASSE	
Dessiné par : RB	Date 04/2015
<small>           Ech: 1/500 Format: A3 Non à l'échelle V:\projets\111\111010405            Société FOURNIER BP03 74230 THIGNES FRANCE            Tel. 04.50.65.53.00 Fax 04.50.65.53.31 Telex 385440F         </small>	
	

# ANNEXE 6



Localisation des sites Natura 2000 par rapport à la société Fournier

# ANNEXE 7

**Fabrication de meubles : préparation des panneaux**  
**Société Fournier – site de La Cour (74)**

La société Fournier fabrique et commercialise des cuisines, des salles de bains et du rangement sur mesure sous les marques Mobalpa, Pérène, SoCoo'c et Delpha.

Sur son site de La Cour comprenant l'Usine 1 et l'Usine 2, elle exerce des activités ayant trait à la commercialisation de salles de bains Delpha, à la préparation des panneaux bois stratifiés et à la production des socles pour ces différents meubles et également une activité négoce. Il s'agit du site historique de la société : 1ère usine créée en 1976.

Les activités principales du site de La Cour correspondent à :

- une activité de stockage de panneaux en bois,
- une activité de préparation des panneaux bois par collage de stratifié et par sciage,
- une activité de production des socles bois par collage de stratifié et joint PVC et par sciage,
- un espace showroom destiné au professionnel de la salle de bain (marque DELPHA),
- une activité de vente, négoce et service après-vente.

Le site de La Cour est autorisé par arrêté préfectoral n° 1859/79 en date du 31 août 1979 pour les rubriques n° 2410 atelier où l'on travaille le bois, sous le régime de l'autorisation ; 2940, application de vernis à base de liquides inflammables de 1ère catégorie par pulvérisation, sous le régime de déclaration ; n° 2920, installation de compression d'air en déclaration.

Depuis l'obtention de l'arrêté préfectoral de la société datant de 1979, le site de La Cour de la société Fournier a évolué et des modifications ont été réalisées.

Un dossier d'autorisation va être réalisé pour répondre à une demande de l'inspecteur des installations classées en charge du site et va permettre d'une part de présenter les modifications réalisées depuis l'obtention de l'arrêté préfectoral de la société et d'une part de régulariser la situation administrative de la rubrique 2940 (application de colle).

Le tableau ci-dessous présente les rubriques ICPE pour lesquelles le site de La Cour de la société Fournier est soumis.

Rubrique	Désignation des activités	Capacité future et régime	
<b>4718.2</b>	<p><b>4718. Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).</b></p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 50 t.....A                  2. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t .....DC</p>	<p><u>Usine 2</u>  <b>Cuve de propane aérienne de 32 tonnes</b></p>	<b>DC</b>
<b>2410. B1</b>	<p><b>Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues.</b></p> <p>A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610.....A                  B. Autres installations que celles visées au A, la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant :</p> <p>1. Supérieure à 250 kW .....E                  2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW.....D</p>	<p><u>Usine 2</u>  <b>Puissance maximale installée de l'ensemble du parc machine : 600 kW</b></p>	<b>E</b>

Rubrique	Désignation des activités	Capacité future et régime	
2940.2.a	<p><b>Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc. sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile...), à l'exclusion des activités couvertes par la rubrique 1521, 2445, 2450, 2930 ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique.</b></p> <p>1. Lorsque les produits mis en œuvre sont à base de liquides et lorsque l'application est faite par procédé "au trempé". Si la quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans l'installation est : a) Supérieure à 1000 litres .....A b) Supérieure à 100 litres, mais inférieure ou égale à 1000 litres .....DC 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le " trempé " (Pulvérisation, enduction...). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est : a) Supérieure à 100 kg/jour.....A b) Supérieure à 10 kg/jour, mais inférieure ou égale à 100 kg/jour .....DC 3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est : a) Supérieure à 200 kg/jour.....A b) Supérieure à 20 kg/jour, mais inférieure ou égale à 200 kg/jour.....DC</p> <p><b>Nota :</b> Le régime de classement est déterminé par rapport à la qualité de produits mise en œuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 1ère catégorie (point éclair inférieur à 55 °C) ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 2ème catégorie (point éclair supérieur ou égal à 55 °C) ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2. Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à : <math>Q = A + B/2</math>.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Usine 2</u> <b>Application de colles par enduction au rouleau</b></p> <p style="text-align: center;"><b>(colles non inflammables et ne contenant pas de solvants organiques : affectées d'un coefficient 1/2)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Quantité maximale de produits avec susceptible d'être mise en œuvre :</b> <b>(495 kg/jour au coefficient ½)</b> <b>= 247,5 kg par jour</b></p>	A
2910.A.2	<p><b>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271.</b></p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 MW..... A 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.....DC</p> <p>B. Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C ou sont de la biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, et si la puissance thermique nominale de l'installation est [...]</p> <p>C. Lorsque l'installation consomme exclusivement du biogaz provenant d'installation classée sous la rubrique 2781-1 et si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 0,1 MW : [...]</p>	<p style="text-align: center;"><u>Usine 2</u> 2 chaudières fonctionnant au gaz naturel<sup>15</sup> de <b>puissance thermique maximale totale de 2,6 MW</b></p> <p>1 groupe moteur pour l'installation de sprinklage : <b>puissance thermique de 150 kW</b></p>	DC

Rubrique	Désignation des activités	Capacité future et régime	
1532.3	<p><b>Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.</b></p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1. Supérieur à 50 000 m<sup>3</sup> .....A                  2. Supérieur à 20 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup>.....E                  3. Supérieur à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup>. ....D</p>	<p><u>Bâtiment de stockage A</u>                  Volume de stockage : 3 300 m<sup>3</sup></p> <p><u>Usine 2</u>                  Volume des panneaux bois bruts: 1800 m<sup>3</sup>                  Volume des panneaux bois pour socles : 600 m<sup>3</sup>                  Volume des panneaux et socles traités sur le site : 240 m<sup>3</sup>                  Volume palettes ≈ 1 m<sup>3</sup></p> <p><b>Volume maximal de stockage de bois ou matériaux analogues : 6 000 m<sup>3</sup></b></p>	D
1530.3	<p><b>Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public.</b></p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1. Supérieur à 50 000 m<sup>3</sup> .....A                  2. Supérieur à 20 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup>.....E                  3. Supérieur à 1 000 m<sup>3</sup> mais inférieur ou égal à 20 000 m<sup>3</sup>. ....D</p>	<p><u>Magasin 7</u>                  Volume de stockage des cartons stockés à plats = 7 000 m<sup>3</sup></p> <p><u>Usine 2</u>                  Volume de stockage des feuilles stratifiées = 2 125 m<sup>3</sup></p> <p><b>Volume maximal de stockage de cartons ou matériaux analogues : 9 200 m<sup>3</sup></b></p>	D
2920	<p><b>Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques :</b></p> <p>La puissance absorbée étant supérieure à 10 MW.....A</p>	<p>Installation ne comprimant ou n'utilisant pas de fluides inflammables ou toxiques</p>	/

## Composante du site

Le site de La Cour s'inscrit sur un terrain en F et se traduit principalement par :

- Un parking imperméabilisé et clôturé de 4 800 m<sup>2</sup>, créé en 2012, en remplacement du bâtiment principal de l'ancienne Usine 1 (atelier d'usinage).

Il est destiné au parcage de la flotte de poids-lourds lié à l'activité logistique de la société Fournier.

## USINE 1

- Un bâtiment de stockage des panneaux bois (Magasin 1) de 1 480 m<sup>2</sup> réhabilité en 2011 sur un niveau destiné à la production des sites de la société Fournier.
- Un bâtiment (Magasin 7) de stockage des cartons à plat et de stockage de la documentation-catalogues de 3 300 m<sup>2</sup> construit en plusieurs fois de 1955 à 1984.

Le stockage occupe 2 560 m<sup>2</sup> du bâtiment, les cartons sont conditionnés principalement à plats en palettes de 3 à 4 étages. Le service après-vente a été transféré au niveau du Magasin SAV Négoce.

- Le bâtiment Delpha de 1 412 m<sup>2</sup> au sol sur trois niveaux (niveau -1 à 1) datant de 1983

Il est occupé par l'espace showroom et les services commerciaux de la marque DELPHA au rez-de-chaussée et par le service après-vente au sous-sol (niveau -1). Le premier niveau est occupé par un labo photo. L'installation de sprinklage est située au niveau -1. A noter également, une galerie souterraine reliant ce bâtiment à l'Unité 2.

- Le magasin SAV Négoce de 1400 m<sup>2</sup> sur un niveau réhabilité en 2012 pour accueillir l'activité du service après-vente pour le négoce (bâtiment situé à côté du parking de 4800 m<sup>2</sup> et remplaçant le bâtiment principal de l'ancienne Usine 1).
- Une galerie souterraine de transfert vers le sous-sol du bâtiment DELPHA et du magasin 7 permettant le passage hors gel des réseaux, notamment du réseau sprinkler.

## USINE 2

- un bâtiment datant de 1976 de 6 000 m<sup>2</sup> correspondant à l'Usine 2 où sont exercées les activités de préparation des panneaux bois par collage de feuilles de stratifié et la préparation des socles des meubles.

L'Usine 2 correspond à l'activité de production du site de La Cour.

Elle comprend :

- 1 ligne de collage BIELE de feuille de stratifié sur panneaux,
- 1 ligne de détourage BIESSE CROSSMATIC des panneaux avant et après passage dans la ligne de collage,
- une scie BIESSE SELCO (2015),
- une scie Giben SMART (2006),
- une scie ALTENDORF
- 1 ligne de production de socles comprenant notamment une ligne d'usinage, une installation de collage du PVC et une autre pour le papier kraft,
- une zone de stockage en racks et cantilever à température ambiante d'une surface de 1000 m<sup>2</sup>,
- un rack de stockage des plaques stratifiées,
- un local compresseur,
- un local chaufferie,
- une galerie souterraine permettant le passage entre U2 et le magasin SAV négoce (y compris passage hors gel des réseaux, notamment sprinkler).

## Descriptif des activités

### Réception et transfert

Les panneaux bois sont livrés par semi-remorque, sont réceptionnés et contrôlés. Les livraisons sont quotidiennes. Ils sont ensuite stockés au magasin des panneaux bois (magasin1) puis déstockés par chariot de manutention pour mise à disposition au niveau de l'usine 2.

### Préparation des panneaux et des socles

La préparation des panneaux bois consiste en :

1. un passage sur la ligne de collage pour le collage des feuilles de stratifié sur les panneaux
2. un passage sur la ligne de détourage pour la suppression des débords de stratifiés

La préparation de socle consiste en un passage sur la ligne des pièces étroites pour l'usinage des socles avec pose du joint d'étanchéité en PVC et des feuilles de stratifié.

La découpe des bandes de socles est ensuite réalisée sur la scie GIBEN qui sert également à la découpe de panneaux pour étagère.

Seules les feuilles de stratifié utilisées comme échantillon en magasin sont débitées sur une scie spécifique.

### Contrôle qualité

A l'issue des opérations décrites ci-dessus, les panneaux bois subissent des contrôles de qualité afin de vérifier leur conformité aux plans et aux spécifications "clients" ainsi qu'aux cahiers des charges et normes.

#### Conditionnement

Les panneaux bois ayant subi de façon satisfaisante le contrôle qualité sont conditionnés (en vrac ou sur palettes ou plots) puis stockés avant leur expédition.

La production est réalisée en flux tendu, le stockage des panneaux préparés et des socles est très peu important.

#### Expédition

La production de la journée est livrée le jour même (3 à 4 livraison par jour).

Les panneaux et socles produits sur le site de La Cour sont destinés aux autres sites de la société Fournier pour la suite du procédé de fabrication de meubles.

#### Autres activités – Usine 1

- Commercialisation des salles de bains Delpha

**Aucune activité classable n'est exercée au sein de ce bâtiment.**

Les activités ont trait à la commercialisation des meubles de salle de bain de la marque DELPHA : bâtiment principalement occupé par un espace showroom (réservé aux artisans et industriels) et par des bureaux liés aux services commerciaux.

- Service après-vente – magasin SAV Négoce

**Cette activité concerne le stockage d'appareils électroménagers, meubles, ... défectueux.**

Les produits retournés sont réceptionnés au niveau du magasin SAV Négoce. Ils sont ensuite analysés afin de déterminer la cause de leur dysfonctionnement avant un retour éventuel auprès des fournisseurs

**Le bâtiment peut également accueillir des meubles en retour d'exposition.**

**Les cartons stockés dans le magasin 7 servent à l'expédition des produits finis. Le magasin 7 accueille également le stockage de la documentation-catalogue. Il s'agit d'un stockage déporté destiné à l'ensemble des sites de la société Fournier**

- Parking poids lourds

Cet espace clôturé et fermé sert à entreposer une partie de la flotte de poids-lourds de la société Fournier.

#### Rythme d'exercice des activités

**L'établissement est en activité 250 jours par an en moyenne.**

Les horaires du personnel sont :

Horaires de journée : 8 h / 16 h 30 du lundi au vendredi

Horaires postes 2 x 8h : 5h / 12h48 – 12h48 / 20h36 du lundi au vendredi

#### Moyens humains

Le personnel employé au sein du site de La Cour de la société Fournier est de 40 personnes (données d'avril 2017).

#### Descriptif des stockages et moyens de production

- Les matières premières et produits finis

#### Stockage des panneaux bois aggloméré de l'usine 2

Les panneaux bois aggloméré sont stockés, à température ambiante, à proximité des lignes de production dans l'atelier. La surface de stockage brute est évaluée à 450 m<sup>2</sup>. Le volume maximum de panneaux bois bruts est de 1200 m<sup>3</sup> (équivalent de 2 semaines à quelques mois de production environ en fonction des coloris et des fournisseurs).

Les panneaux pour les socles sont stockés dans l'atelier à température ambiante. Ils sont à proximité des lignes de production sur des cantilevers sur 4 niveaux. La surface de stockage brute est évaluée à 150 m<sup>2</sup>. Le volume maximum de panneaux pour socles bruts est de 600 m<sup>3</sup>.

Les panneaux bois agglomérés et des socles qui ont été usinés, stratifiés ou mélaminés sont stockés dans l'Usine 2. La surface de stockage brute est évaluée à 60 m<sup>2</sup>. Le stockage est très faible, les livraisons se font en flux tendu (3 à 4 livraisons par jour). Le volume maximal de panneaux bois en produits finis susceptible d'être stocké est évalué à 240 m<sup>3</sup>.

#### Stockage des panneaux bois du magasin 1

Le magasin 1 est dédié au stockage des panneaux bois agglomérés.

Ils sont stockés en masse le long des murs du bâtiment. La partie centrale permet la circulation des engins de manutention. La hauteur maximale de stockage est de 6 mètres. La surface de stockage brute est évaluée à 660m<sup>2</sup>.

**Le volume maximal de panneaux bois susceptible d'être stocké est évalué à 3300 m<sup>3</sup>. La masse totale de combustible susceptible d'être présent est évaluée à 2500 tonnes.**

#### Cartons

Les cartons à plats destinés à l'emballage des produits sont stockés au sein du magasin 7.

Ils sont stockés sur palettes avec un maximum de 4 étages. La hauteur maximale de stockage est de 4 mètres.

La surface de stockage brute est évaluée à 2560 m<sup>2</sup>. Le stockage est réalisé en allée. Le volume maximum de cartons à plats est de 7000 m<sup>3</sup>.

#### Les feuilles stratifiées

Les feuilles de stratifié en attente d'être collées sur les panneaux bois sont stockées à température ambiante dans une zone spécifique de l'Usine 2. Un déshumidificateur a été installé afin de maintenir un taux d'humidité adéquat.

Le stockage est réalisé sur un rack. La hauteur maximale de stockage est de 8,5 mètres. La surface de stockage brute au sol est évaluée à 250 m<sup>2</sup>. Le volume de stockage maximal est de 2125 m<sup>3</sup>.

#### Les colles

L'application de colle est effectuée sur les lignes de l'atelier de production de l'usine 2. La colle est utilisée pour l'adhésion entre les plaques stratifiées et les panneaux bois et également pour les socles.

La colle utilisée pour le collage des feuilles de stratifié sur les panneaux est la Kleiberit 706.0.09.

**Il s'agit d'une colle à base polyuréthane. Elle correspond à un produit pâteux qui devient liquide en chauffant. L'avantage principal de ce type de colle est sa résistance à l'eau.**

Cette colle est conditionnée en fûts de 220 litres stockés sur des rétentions. La quantité maximale stockée sur le site est de 2 palettes de 4 fûts.

**La consommation annuelle actuelle est d'environ 55 tonnes.**

La colle utilisée pour le collage des socles est de la colle RAKOLL TE5700 (marque FULLER).

Elle est conditionnée en granules de colle (big-bag de 800 kg). La quantité maximale stockée est de 1m<sup>3</sup>. La consommation est d'environ 3,5 tonnes par an.

#### Les joints PVC

Des joints PVC sont positionnés sur les socles entre le bois et les feuilles de stratifié au niveau de la ligne de production des socles. Ils sont stockés sous forme de rouleaux de PVC : environ 1 m<sup>3</sup> localisé à proximité de la ligne et 20 à 30 m<sup>3</sup> sur rack dans l'atelier.

#### Stockage des copeaux bois et sciures de bois issus de l'activité

Le stockage des copeaux et sciure était effectué dans un silo béton d'un volume de 450 m<sup>3</sup>. Il a été remplacé par un système de remplissage de bennes à déchets après passage dans un cyclofiltre (nouveau système d'aspiration des poussières de bois mis en place au niveau des lignes de production).

Le stockage est réalisé au moyen de 2 bennes métalliques de 32 m<sup>3</sup> fermées par un couvercle métallique posé. Il est situé à l'extérieur, au niveau de la façade Sud-Est de l'Usine 2. L'alimentation se fait par un système pneumatique à partir du nouveau système d'aspiration.

### Diluants

Quelques bidons de diluants sont également présents pour l'entretien des installations (nettoyage des rouleaux encolleurs). Il n'y a pas de stockage de produits chimiques sur le site : la quantité présente sur le site correspond à une utilisation journalière (transfert de la quantité nécessaire depuis un autre site – unité 5 - de la société Fournier dans des récipients fermés). Les quantités stockées sur le site sont donc très limitées.

- Le parc machine

Les lignes de productions sont liées à la préparation des panneaux bois en attente d'être stratifiés et à la production des socles. Elles comprennent :

- 1 ligne de détourage BIESSE CROSSMATIC qui a pour fonction la mise à longueur des panneaux bois avant le passage sur la ligne de collage et la suppression des débords de stratifiés après le passage des panneaux sur la ligne de collage, puissance installée de 40 kW ;
- 1 ligne de collage BIELE des feuilles de stratifié sur les panneaux de bois brut (aggloméré - ou mdf – fibre à moyenne densité), puissance installée de 252 kW ;
- une scie Altendorf : débitage secondaire, puissance installée de 5 kW ;
- une scie BIESSE SELCO (2015), débitage des bandes pour les socles, étagères déco, jambages et côté déco, puissance installée de 41 kW ;
- une scie Giben SMART (2006) : débitage secondaire – feuilles de stratifié, puissance 11 kW ;
- 1 ligne destinée aux pièces étroites: usinage des socles et collage du joint d'étanchéité en PVC et du papier kraft, puissance installée de 130 kW.

La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines où le bois est travaillé est évaluée à 479 kW. Afin de prendre en compte les évolutions à venir, la demande d'enregistrement porte sur une puissance installée maximale de 600 kW.

L'application de colle est effectuée en fin des deux lignes de productions par des rouleaux encolleurs (enduction).

Le site de La Cour dispose d'une machine utilisant de la colle pour les feuilles stratifiées à coller sur les panneaux et 2 machines pour le débit, placage et collage des socles.

La consommation maximale de colle journalière, calculé sur la base de la totalité des lignes tournant simultanément, au maximum de leur capacité, est évaluée à 495 kg de colle par jour.

Le type de colles utilisées correspond à des produits de catégorie B, telle que définies dans le nota de la rubrique 2940 et sont donc affectées à un coefficient 1/2. La quantité de colle utilisée par jour rentrant dans le cadre de cette rubrique est donc de 247,5 kg/jour.

### Descriptif des utilités

- Chauffage

L'Usine 2 est équipée d'un local chaufferie où sont implantées deux chaudières qui fonctionneront au gaz naturel.

Actuellement, les chaudières fonctionnent au fioul domestique. Un projet de changement de combustible est en cours (travaux prévus sur 2018) pour remplacer le fioul domestiques par du gaz naturel.

Ces chaudières permettent également de chauffer l'Usine 1 – bâtiment Delpha ainsi que le magasin 7.

Le stockage aérien de gaz (propane ou méthane) sera un réservoir de capacité unitaire en gaz de 32 000 kg à vaporisation électrique, construit et exploité conformément à la réglementation des appareils à pression de gaz.

Il sera équipé d'un ensemble de sécurité : soupape de sécurité interne ou externe, limiteur de pression rampe d'arrosage. Le réservoir est également protégé contre le dépassement des limites admissibles (PS).

- Transformateur

Le site est équipé de deux transformateurs à l'huile (avec bac de rétention) : un sur l'Usine 2 de 800 kVA et un au niveau du magasin 7 de 630 kVA. Ces appareils sont exempts de polychlorobiphényles (PCBs).

- Installation de sprinklage

Le site est équipé d'une installation de sprinklage.

L'autonomie de l'installation est de 376 m<sup>3</sup>, soit 250 m<sup>3</sup>/h pendant 1 heure 30 pour un besoin estimé à 236 m<sup>3</sup>/h pendant 1 heure 30.

La mise en pression (8 bar) du réseau sprinkler est réalisée au moyen d'un groupe motopompe diesel de 280 m<sup>3</sup>/h à 2300 tr/min (nouveau moteur). Ce moteur a une puissance de 150 kW.

Les têtes sprinkleurs (réparties dans tous les bâtiments à l'exception du magasin A) sont de type « spray » ou « conventionnel ».

➤ Eau potable

L'approvisionnement en eau de l'établissement est effectué à partir du réseau public de distribution d'eau potable. Un dispositif anti-pollution (disconnecteur) et un compteur sont installés au départ de la canalisation alimentant l'établissement. La consommation annuelle en eau est évaluée à environ 400 m<sup>3</sup>.

➤ Gestion des eaux résiduaires

Les eaux résiduaires produites sont essentiellement des eaux vannes et domestiques. Ces eaux sont dirigées vers le réseau d'eau usée du site qui est raccordé au réseau public de collecte des eaux usées aboutissant à la station d'épuration de Thônes. Elles véhiculent une pollution domestique classique, compatible avec la typologie des effluents admissibles sur la station d'épuration

➤ Gestion des déchets

Les déchets sont stockés selon les règles de l'art de façon sélective par type de déchets.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux déchets produits par les activités du site de La Cour de la société Fournier :

Type de déchets	N° nomenclature	Estimation tonnages 2016	Transporteur	Eliminateur	Type de valorisation	
Bois et sciure	03.01.05	100 tonnes	Excoffier	EGGER	Valorisation matière	
DIB	-	50 tonnes	Excoffier	SITOM Vallée du Mont Blanc SITA MOS Satolas	Valorisation énergétique + recyclage	
Ferraille	20.01.40	5 tonnes		ALPA	Valorisation matière	
Papier	20.01.01	30 tonnes		EMIN LEYDIER		Valorisation matière
Cartons	20.01.01	5 tonnes				
Déchets dangereux (colles usagées, diluants usés,...)	15.01.10 08.04.11	Environ 5 tonnes	ORTEC DESCHAMBOUX SITA	TREDI	Valorisation et traitement	

Le principal déchet correspond aux sciures et copeaux de bois : ils sont stockés dans 2 bennes de 30 m<sup>3</sup> à proximité de l'installation de traitement des poussières.

Les déchets dangereux sont principalement liés aux colles et diluants usagés : ils sont stockés dans l'Usine 2 dans deux caisses palettes.

Les déchets en faible quantité (type : piles, ampoules, néons, cartouche d'encre,...) sont regroupés sur le site de Bray comme pour les déchets dangereux.

Un registre caractérisant et quantifiant tous les déchets dangereux générés par ses activités (nature, tonnage, filière d'élimination, etc.) existe au niveau du site du Bray. Remarque : les informations sont centralisées pour l'ensemble des sites de la société Fournier sur le site du Bray.

### Synthèses des mesures prises

Le projet intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement.

- Mesures prises afin de limiter les effets sur « l'eau »
  - Disconnecteur présent sur le réseau d'eau potable
  - Réseau d'assainissement séparatif
  - Gestion des eaux pluviales du site :

Le réseau de collecte des eaux pluviales des voies de circulations et parking est équipé d'un traitement visant à en assurer rétention des hydrocarbures.

Il s'agit de deux séparateurs-déboueurs d'hydrocarbures raccordés aux surfaces goudronnées créées en 2012 et concernent plus particulièrement la zone de parcage des poids-lourds de la société Fournier. L'un a un débit de 30 l/s et l'autre de 6 l/s.

Les dispositifs assurent une teneur résiduelle maximale en hydrocarbures dans les eaux traitées de 5 mg/l, compatible avec un rejet en milieu naturel. Ils sont équipés d'un filtre coalesceur et d'un by-pass intégré. Le rejet est effectué dans le fossé longeant la partie Nord du site qui a pour exutoire Le Nom.

Ces dispositifs de traitement sont conformes à la norme NF P 16-442.

Un troisième dispositif a été mis en place à l'été 2016 pour récupérer les eaux pluviales issues des voiries autour de l'Usine 2. Il s'agit d'un décanteur lamellaire dimensionné sur la base d'une vitesse de chute de 2 m/h, permettant un abattement théorique de 68 à 82% des M.E.S selon les échantillons représentatifs mini et maxi (moyenne à 77 %).

- Mesures prises pour la protection de l'air

- Aspiration et dépoussiérage

Toutes les machines de travail du bois de l'usine 2 sont équipées d'un système d'aspiration couplé avec un système de dépoussiérage de type cyclofiltre.

Deux cyclofiltres ont été implantés : l'un pour le PVC et l'autre pour le bois.

Dans le cas de l'équipement équipant l'usine, l'air épuré en sortie du dépoussiéreur est renvoyé au sein de l'usine (air chaud).

Le débit global de l'installation est actuellement de 35 530 m<sup>3</sup>/h (augmentation possible de 20 000 m<sup>3</sup>/h).

Le traitement est effectué au moyen d'un cyclofiltre à décolmatage automatique (certifié ATEX).

Le système peut traiter un débit d'air de 55 530 m<sup>3</sup>/h (actuel + attente).

L'efficacité de filtration attendue est de 99,99 %.

Il est calibré pour un rejet maximum en poussière totale de 0,1 mg/m<sup>3</sup> dans les gaines de recyclage d'air (en période de chauffe et en sortie extérieure (hors période de chauffe). Un système de surveillance permet de détecter les défauts du dispositif d'épuration. Il est composé d'un capteur sonde implanté dans la gaine de recyclage de l'air pour une mesure instantanée de la concentration en poussière.

L'annexe II de l'arrêté du 02/09/14, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2410 (installation où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, définit les valeurs limites d'émissions.

Concernant les poussières, la valeur limites d'émissions définie est de 100 mg/m<sup>3</sup> pour un flux horaire inférieur ou égal à 1kg/h, 40 mg/m<sup>3</sup> pour un flux horaire supérieur à 1kg/h.

Le flux horaire du système de dépoussiérage du site de La Cour est supérieure à 1kg/h, la valeur limite d'émission à prendre en compte est donc de 40 mg/m<sup>3</sup>

Une sonde de mesure est présente au niveau du cyclofiltre. La valeur du taux de poussières à partir de laquelle le recyclage d'air rebascule en évacuation à l'extérieur est de 0,2 mg/m<sup>3</sup>. Le rejet maximum en poussière totale émis par le système de dépoussiérage est donc de 0,2 mg/m<sup>3</sup>, valeur largement inférieure à celle réglementaire

La société ADC a été missionné pour réaliser un étalonnage régulier (contrôle et étalonnage annuel) de cette sonde.

- Estimation des émissions liées au dispositif de collage

L'application de colle est effectuée sur les lignes de l'atelier de production de l'usine 2. La colle est utilisée pour l'adhésion entre les plaques stratifiées et les panneaux bois et pour les socles.

Il s'agit de colle ne contenant pas de solvants organiques. Les émissions engendrées par l'utilisation de colles thermofusibles sont limitées, elles sont liées à la montée en température (passage de la phase solide à la phase liquide). De plus, les colles sont placées sur les machines d'encollage dans des récipients fermés hermétiquement.

Le diluant est également utilisé pour nettoyer les rouleaux encolleurs et les outils. La consommation annuelle est estimée à environ 0,130 tonnes. Les diluants utilisés contiennent en majeure partie des solvants organiques et des émissions diffuses de COV peuvent donc être associées aux opérations de nettoyage.

Remarque : les opérateurs lors des phases de nettoyage sont équipés de masque respiratoire de type M3.

Les émissions diffuses de COV liées aux diluants sont difficilement calculables. Une estimation de la concentration maximale de COV émise sous forme diffuse dans l'atelier a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- les diluants sont considérés comme étant composé de 100 % de solvants organiques
- la quantité émise est égale à la consommation annuelle soit 130 kg/an alors qu'en réalité une grande partie du produit est éliminé en tant que déchets. Cependant en raison du mode de gestion des déchets (regroupement au niveau du site de Bray de la société Fournier), il n'est pas possible de quantifier la part éliminée du diluant
- l'utilisation des diluants se fait sur 1 heure par jour travaillé (soit 250 heures sur une année) soit un flux de COV émis de manière diffuse dans l'atelier de 0,52 kg/h
- le flux émis a été ramené au volume de l'usine 2 (estimé à 30 000 m<sup>3</sup>).

La concentration ainsi calculée donne une indication sur une concentration maximale en COV présente au sein de l'atelier liée à l'utilisation des diluants :  $0,52 / 30000 = 1,75 \cdot 10^{-5} \text{kg/m}^3$  soit 17,5 mg/m<sup>3</sup>.

- Projet de remplacement du combustible fioul par du combustible gaz naturel pour les deux chaudières du site
- Surveillance mise en place au niveau des chaudières qui concerne :
  - Un entretien annuel (avec ramonage des cheminées)
  - Le contrôle des rendements tous les 3 mois
  - La réalisation du contrôle périodique tous les deux ans
  - Une mesure du débit rejeté, de la teneur en oxygène et des oxydes d'azotes tous les deux ans.

#### ➤ Programme de surveillance, récapitulatif

Un programme de surveillance des émissions sera mis en place, il reprendra les éléments suivants à :

- La réalisation d'une campagne de mesures sonores tous les 3 ans
- Une auto-surveillance en continu de la concentration en poussière du dépoussiéreur installé sur le système d'aspiration du travail du bois
- Une vérification annuelle du système de dépoussiérage et d'aspiration des poussières de bois et de PVC (contrôle et étalonnage de la sonde)
- La vidange annuelle des séparateurs/débourbeurs d'hydrocarbures et du décanteur lamellaire implantés sur le réseau de récupération des eaux pluviales et la réalisation de fiche de suivi du nettoyage de ces équipements
- Concernant les chaudières :
  - La réalisation du contrôle périodique tous les deux ans
  - Le contrôle des rendements tous les 3 mois
  - Une mesure du débit rejeté, de la teneur en oxygène, de la concentration en poussière, des oxydes d'azotes.